



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Premier Ministre a reçu le SNAM-HP et la CMH (réunis dans Convergences-HP) avec l'ensemble des intersyndicales le 28 avril. Etaient présents, outre la Ministre de la santé et ses conseillers, le conseiller pour la santé du Président et la conseillère pour la santé du Premier Ministre.

Convergences-HP était représenté par son président, Roland Rymer (également président d'honneur du SNAM-HP), le président de la CMH, Norbert Skurnik, ainsi que les secrétaires généraux respectivement de la CMH et du SNAM-HP, Rémy Couderc et Christophe Segouin.

Convergences-HP se félicite de l'écoute constructive du Premier Ministre et de la Ministre de la santé.

Plusieurs points relatifs à la loi de santé, à l'attractivité et à plusieurs demandes propres à des spécialités ont été abordés.

La loi de santé

Les acquis obtenus de haute lutte mettent à bas le cœur du dispositif de gouvernance de la loi HPST qui étouffait l'expression médicale au sein de l'hôpital. Convergences-HP a exprimé sa vive satisfaction de voir se concrétiser les engagements de la Ministre d'octobre 2014.

Ce que nous avons obtenu grâce à notre pugnacité et nous nous en sommes félicités :

Gouvernance (art 49)

- nomination des chefs de pôle après avis médical
- rétablissement des services
- réaménagement des pôles et du directoire

Cumul emploi retraite (Art 34)

- allongement (optionnelle) de la prolongation des carrières
- amélioration des conditions du cumul ER. Mesures indispensables pour amortir le choc démographique des 5 années à venir et préserver les postes pour les jeunes collègues.

Nous serons vigilants sur les décrets d'application et en particulier sur 3 éléments :

- nomination des chefs de service sur des critères de compétence médicale après avis des pairs, de préférence au niveau national
- assouplissement des conditions d'autorisation de prolongations de carrière avec avis de la Commission Régionale Paritaire et non du seul directeur

- vigilance extrême sur les GHT qui doivent être fondés sur un projet médical partagé élaboré par une CME élue et non sur un simple outil de restructuration à visée comptable

DPC/FMC

Convergences-HP a obtenu que la FMC soit reconnue comme modalité d'entretien des connaissances alors qu'elle avait disparu depuis la loi HPST. Il s'agira maintenant d'être vigilant sur le financement dédié qui doit être « sanctuarisé » ainsi que la liberté pour les CME de le gérer.

Temps de travail

Convergences-HP a rappelé son exigence de la création d'une 5^{ème} plage horaire journalière particulièrement nécessaire pour la prise en compte du travail des spécialités et des modes d'exercice à continuité des soins. Il a rappelé avec fermeté son opposition à « la pointeuse » (Cf. lettre décembre 2014).

L'amélioration de nos rémunérations et du système indemnitaire (primes) a été également abordée.

Plusieurs points ont été abordés concernant différentes spécialités

- Pour ce qui est des GHT, des modalités d'application spécifiques ont été demandées pour les radiologues, les biologistes et les psychiatres
 - o En ce qui concerne les radiologues, exigence d'un plateau d'imagerie territorial partagé et prise en compte de leur spécificité
 - o Vigilance sur les communautés psychiatriques de territoire qui doivent avoir, elles aussi, des instances élues (médicales et non médicales) qui puissent élaborer un projet médical commun.
 - o Concernant la biologie, la nécessité d'une mise à niveau technologique ne se limitant pas aux laboratoires des CHU a été rappelée.
- Concernant les DIM, la nécessité de préserver l'indépendance professionnelle des médecins et de respecter le secret médical ont été fermement rappelés.

D'une façon plus générale, nous avons insisté sur le respect de l'indépendance professionnelle des médecins hospitaliers, dans un contexte de pression financière qui devient de plus en plus lourd.

Nous avons également obtenu un renforcement du dialogue social

Paris, le 29 avril 2015

Roland Rymer
Convergences-HP

Norbert Skurnik
CMH

Sadek Beloucif
SNAM-HP